

Actualités réglementaires et état des lieux de la GEMAPI en Auvergne- Rhône-Alpes

Jean-Luc Barrier

Diane Santens

7 juin 2019




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Actualités réglementaires

- **Décret MATB** publié fin 2018. Action prolongée jusqu'au 1^{er} janvier 2020.
- **Décret assistance technique** des départements aux collectivités (eau potable, assainissement, GEMAPI) : seuil de 40 000 habitants pour être éligible. Examiné par le Conseil d'État le 16 avril. Sera publié très prochainement.
- **Décret EPTB-EPAGE** : Champ d'intervention d'un EPTB, écriture de la GEMAPI dans les statuts, cas des EPTB/EPAGE qui ne respectent plus les critères (...) Publication prévue pour septembre.
- **Note technique EPTB-EPAGE** : Sera signée après publication du décret.

Actualités réglementaires

- **Rapport de la mission IGA / CGEDD sur la mise en œuvre de la GEMAPI**
 - ➔ Tonalité positive
 - ➔ Les acteurs demandent de ne plus toucher à la loi
 - ➔ Structuration de la gouvernance inégalement avancée
 - ➔ Globalement, structuration différente selon la taille des intercommunalités (transfert GEMAPI, transfert GEMA, gestion directe)
 - ➔ Recommandations sur l'accompagnement par les services de l'État
 - ➔ Rapport du gouvernement en cours de signature

Actualités réglementaires

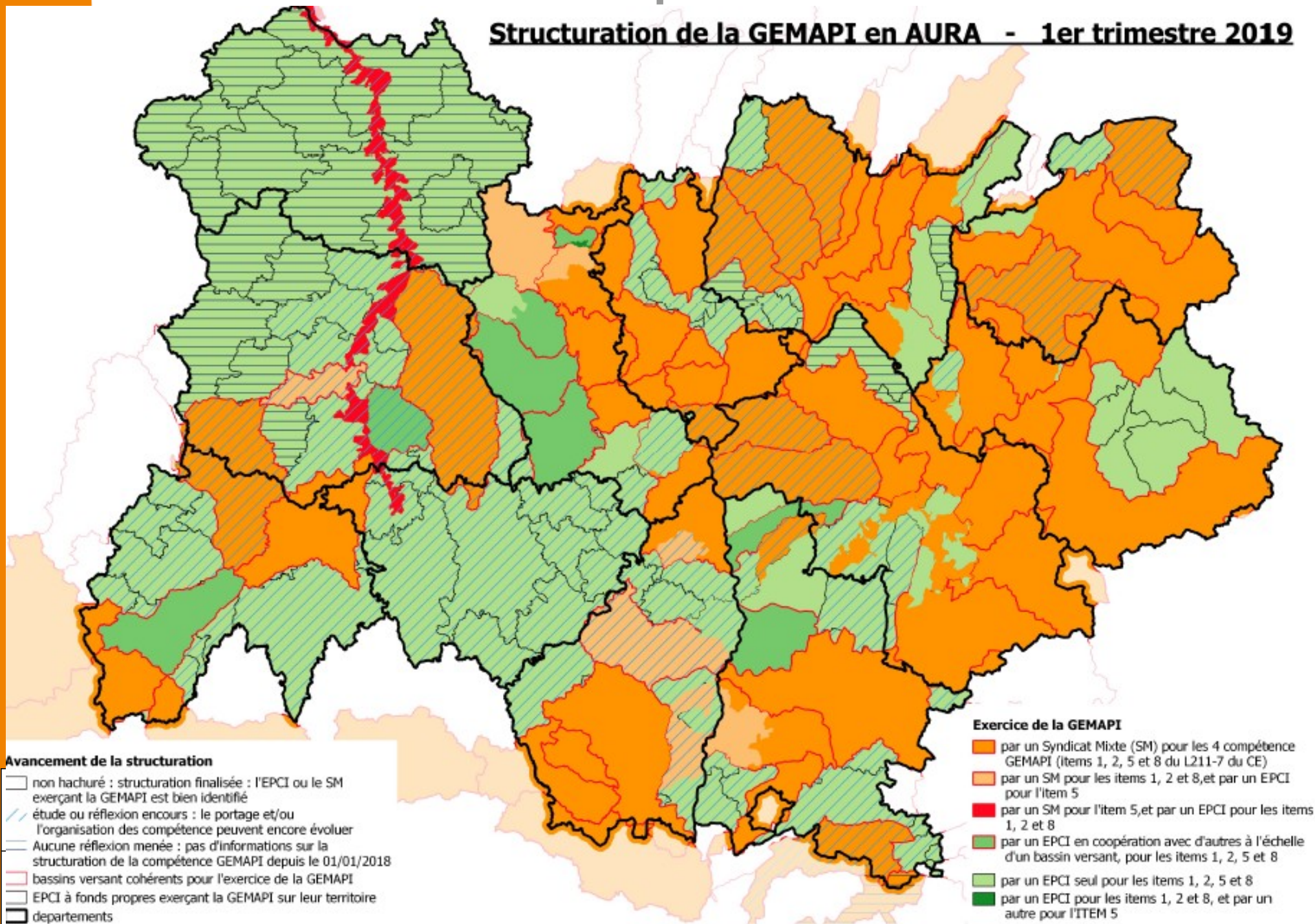
- **Décret « coquille » du 29/11/2018** : AE et diverses dispositions de droit dont les délais portés de 2 à 4 mois pour l'art. R181-45
- **Décret « balai » du 21/02/2019** : intégration de la Loi Fesneau, liste des pièces du dossier de demande d'autorisation (pas d'AE en régularisation)
- **Décrets modificatifs du....**
 - prolonge de 18 mois les délais de dépôt des dossiers de régularisation (si accord du préfet)
 - permet les SE < 30 personnes ou < 1,5 m de haut
 - simplifie les règles de classement des AH, supprime la référence à une ZP
 - ne modifie rien pour les ASA (pas dépôt de dossier de SE)
- **Projet de modification de l'AM du 7/04/2017 sur les EDD**
 - adaptations aux Nlles règles pour les AH
 - précisions sur le torrentiel

Une FAQ bientôt ouverte à tous, en ligne



Structuration de la compétence GEMAPI en AURA

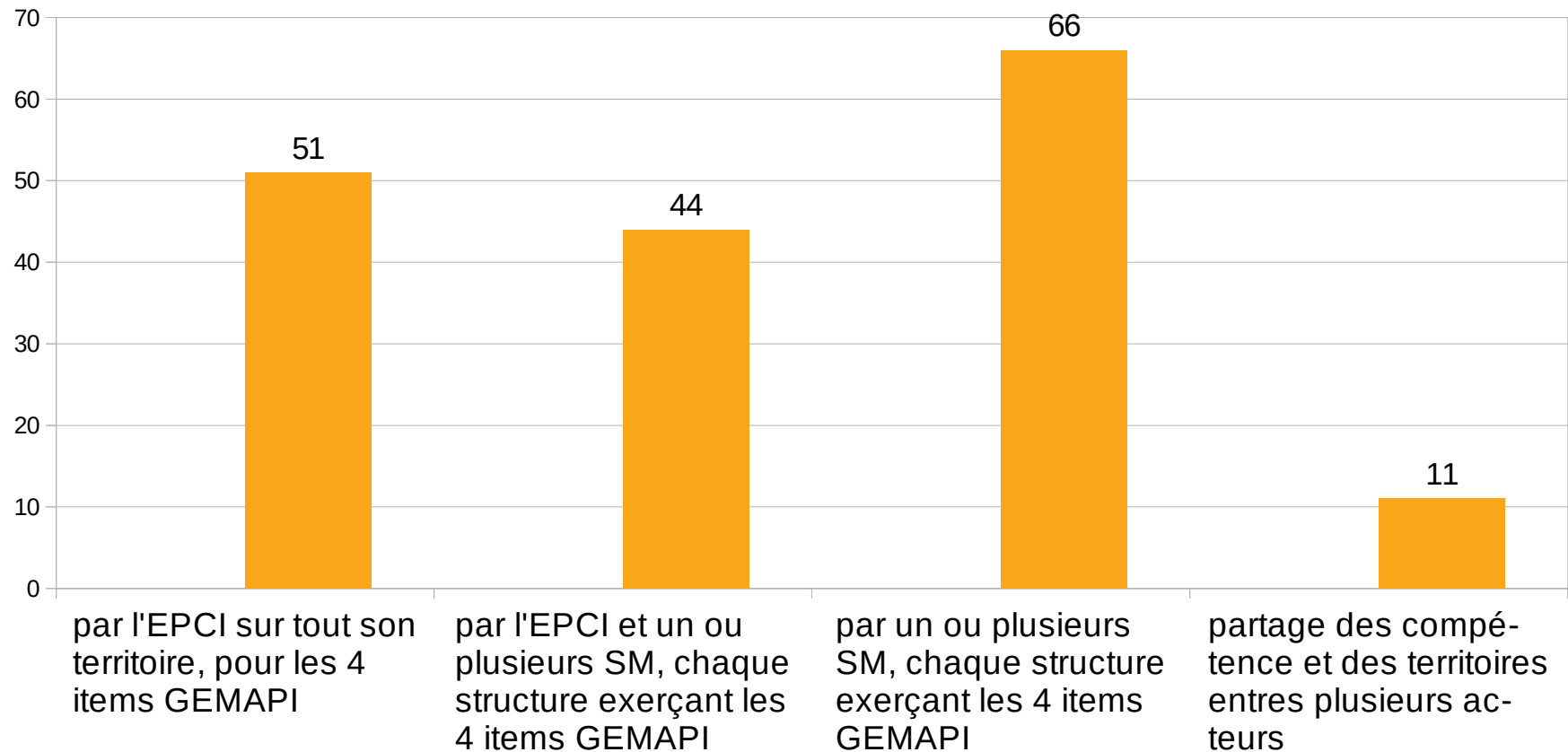
Structuration de la GEMAPI en AURA - 1er trimestre 2019



Structuration de la compétence GEMAPI en AURA

- Une structuration pas encore stabilisée
- De grande disparités entre territoires
- Héritage de la gestion des inondations (PAPI) à l'est de la région
- Problématiques inondation moins présente à l'ouest
- Volontés de certains gros EPCI de ne pas transférer toutes les compétences (Grenoble, Valence, St-Etienne, ...)
- Cartographie à mettre à jour régulièrement
- En ligne prochainement sur le site de la DREAL

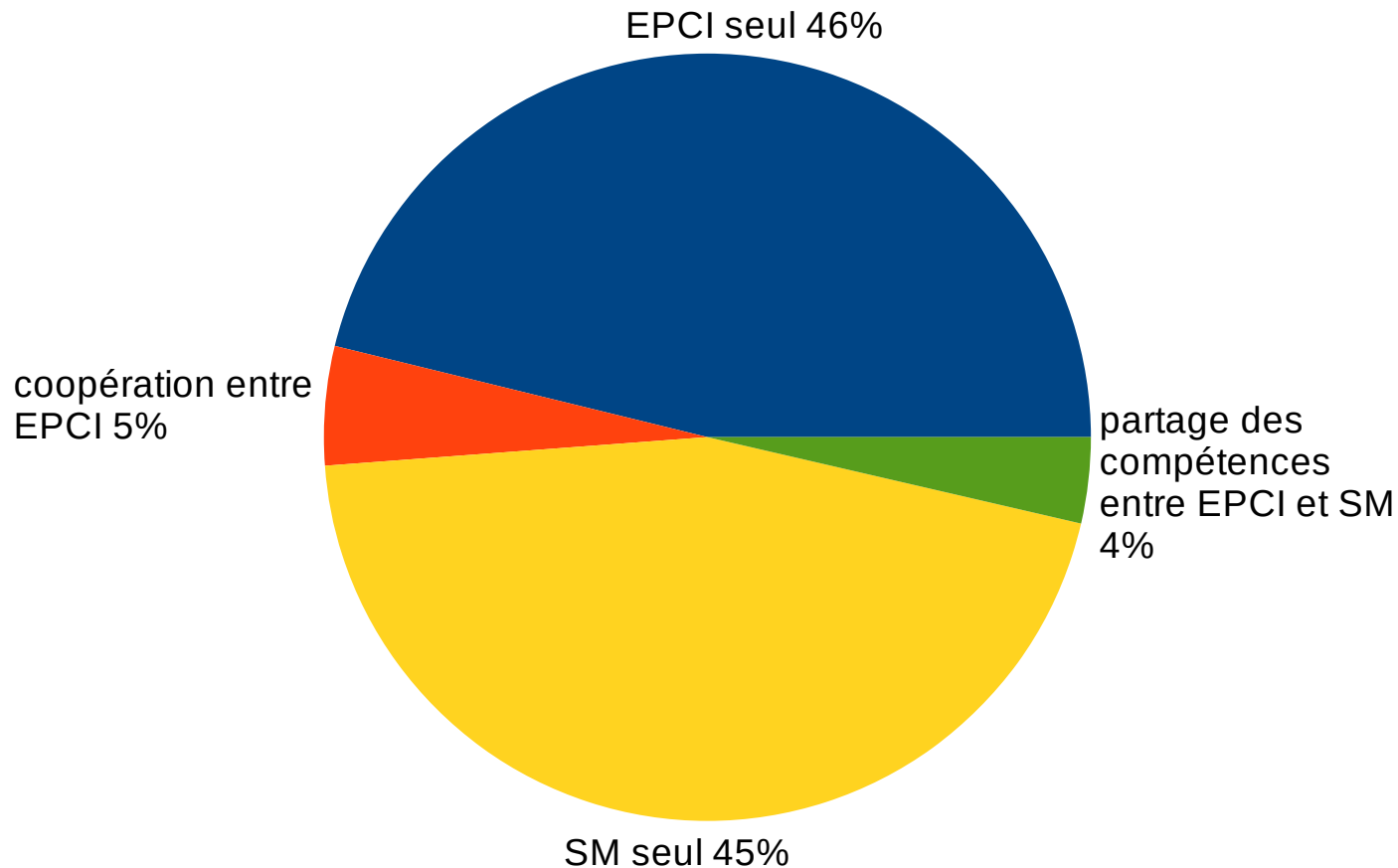
Exercice de la GEMAPI sur les 172 EPCI de la région



- La majorité des EPCI ont transféré ou déléguées une partie de leurs compétences
- L'exercice de la GEMAPI a pu être gardé par « défaut », notamment à l'ouest : statu quo initial

Structuration de la compétence GEMAPI en AURA

répartition spatiale de l'exercice GEMAPI dans la région



- Taille très variable des syndicats
- Fusions et créations de syndicats encore à venir (Ardèche et Haute-Loire par exemple)

FIN



A2761



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes